

Parc national de Port Cros

Orientation 4.4 Faire des îles un espace d'excellence en matière d'écoresponsabilité

Les enjeux et les principes énoncés sont communs avec ceux de l'Objectif 4.I de la partie 3 de la Charte « Faire des îles un espace exemplaire d'écoresponsabilité ». Ils visent à trouver collectivement des solutions innovantes aux problématiques de développement durable identifiées sur les îles. La quasi totalité des mesures de cette orientation et de l'objectif 4.I sont communes aux coeurs et à l'aire optimale des îles : selon l'importance et l'intensité des problématiques, elles sont développées dans la partie 3 (coeurs) ou la partie 4 (aire d'adhésion).

9 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
<p>4.4.1 AOA île Établir un schéma d'écomobilité concerté et mutualisé entre les différentes catégories d'usagers sur les îles</p> <p>Déclinaison locale du schéma d'écomobilité de l'aire d'adhésion, le schéma d'écomobilité des îles devra intégrer une réflexion globale sur la mobilité en prenant en compte les différents usages et usagers (privés et professionnels en lien avec le niveau d'activité de chaque île) et intégrant toute la chaîne de la problématique des transports : limitation du nombre de véhicules, stationnement, modes doux, transport maritime, transport en commun, fret, véhicules propres, etc...</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration d'un diagnostic • Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à l'élaboration d'un diagnostic • Participation aux propositions spéciales îles dans le cadre du renouvellement du PDU • Sur Porquerolles, pérennisation à l'année de la navette électrique mise à disposition des habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires, ADEME, CG83, EDF
<p>4.4.2 Améliorer le transport, le déchargement et le stockage des marchandises à destination des îles</p> <p>En matière de fret, la</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Contribution au diagnostic et au schéma de gestion du frêt • Mise en oeuvre des 	<ul style="list-style-type: none"> • TPM, PTP, DGA dans les limites des impératifs défense compagnie maritimes, association

Parc national de Port Cros

<p>situation actuelle est basée sur une livraison par camions chargés</p> <p>directement par une rampe sur les navires de transport où le plus souvent une commande correspond à un camion. L'objectif de la mesure est de trouver et mettre en oeuvre des</p> <p>solutions pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le nombre de rotations de navires de transport et la circulation des véhicules sur les îles et sur le continent ; - éviter des problèmes de stockage sur les ports d'arrivée et de départ ; - limiter les conflits d'usages liés à la coexistence de flux de passagers et de marchandises. <p>Au Levant, la mise à niveau des équipements portuaires est un préalable. Un ou des lieux de stockage adaptés aux types de marchandises sont nécessaires sur le continent.</p>		<p>actions qui relèvent de sa compétence</p>	<p>des commerçants,</p> <p>associations des habitants, CCIV,, CG83, CR PACA, ADEME</p>
<p>4.4.3 Coeur et AOA île Accompagner la transition vers un parc de véhicules terrestres et maritimes non polluants (hybrides).</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets • Régulation du nombre de véhicules sur les îles • Acquisition de véhicules propres 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la réflexion • Réalisation d'un diagnostic et de propositions • Participation à la régulation du nombre de véhicules sur les îles • Acquisition de véhicules 	<ul style="list-style-type: none"> • PTP, DGA, Compagnies maritimes, association des commerçants, associations des habitants, ADEME • CCIV, TPM

Parc national de Port Cros

		propres	• CG 83, CR PACA
<p>4.4.4 Réduire significativement la production des déchets à la source et développer le tri et la valorisation des déchets en s'appuyant sur les principes de l'économie circulaire.</p> <p>Les projets en matière de gestion des déchets portés la commune de Hyères pour la période 2013-2015 devront être étendus aux îles de Port-Cros et du Levant à partir des actions initiées sur Porquerolles pour l'expérimentation du compostage de biodéchets, l'amélioration des filières de traitement des déchets ménagers et assimilés des visiteurs et des acteurs économiques, des déchets verts et des déchets inertes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Appui technique aux porteurs de projets et à la requalification des sites • Mise à disposition du foncier • Participation à la sensibilisation des acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage • Commune de Hyères • Coordination des différents partenaires • Recherche de mutualisation sur le Levant • Définition d'un schéma de gestion des déchets toutes filières • Mise en oeuvre des projets y compris requalification • Sensibilisation auprès des usagers • Participation aux réflexions menées par PTP 	<ul style="list-style-type: none"> • Sittomat, syndicat <p>Héliopolis, DGA (hors déchets dangereux), maîtrise d'ouvrage PTP sur les ports, STAP du Var, DREAL, association des commerçants, associations des habitants, ADEME, CMA, CCIV, région, professionnels des déchets</p>
[...]	[...]	[...]	[...]
<p>4.4.9 Améliorer l'assainissement au Levant.</p> <p>Sur l'île du Levant, la partie civile est dotée d'installations d'assainissement individuel. Il est nécessaire d'opérer un contrôle renforcé de ces équipements afin de limiter les pollutions. Sur la base de la DGA, la station d'épuration devra faire l'objet de travaux de mises aux normes.</p> <p>Les possibilités éventuelles de raccordement d'une partie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Impulsion de la démarche 	<ul style="list-style-type: none"> • Fédération des acteurs • TPM, PTP, DGA dans son périmètre défense, syndicat <p>Héliopolis, association des commerçants, associations des habitants, propriétaires, agence de l'eau RMC</p>

Parc national de Port Cros

des habitations de la partie civile sera étudiée pendant la durée de la charte.			
---	--	--	--

Référence ID de l'article : #5059

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-15 08:56